

Communiqué de presse

Nanterre (France), le 26 octobre 2018

FAURECIA ACCÉLÈRE SA STRATÉGIE POUR DEVENIR UN LEADER MONDIAL DES SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES DU COCKPIT GRÂCE À SON PROJET D'ACQUISITION DE 100% DE CLARION

Faurecia annonce aujourd'hui avoir conclu des accords avec Clarion et Hitachi, actionnaire de contrôle à 63,8 % de Clarion, en vue d'une offre publique d'achat visant à acquérir 100 % des actions de Clarion.

Clarion est une société japonaise, acteur majeur dans la connectivité et les systèmes d'infotainment embarqués (In-Vehicle-Infotainment, IVI), les solutions audio digitales, les solutions HMI (Interface Homme Machine), les systèmes avancés d'aide à la conduite et les services Cloud. Grâce à ses fortes compétences en électronique et intégration software, cette acquisition enrichirait significativement l'offre de Faurecia en matière d'intégration systèmes pour le cockpit.

Dans le cadre de cette opération, Faurecia et Hitachi Automotive Systems ont également conclu un partenariat aux termes duquel Clarion et Hitachi Automotive Systems pourraient combiner leur offre de produits afin de proposer des solutions uniques de conduite autonome aux constructeurs automobiles.

Patrick Koller, Directeur Général de Faurecia, a déclaré : « Ce projet, transformant pour Faurecia, nous positionnerait comme un acteur majeur de l'intégration systèmes du cockpit, capable d'offrir des expériences utilisateur uniques. En outre, notre partenariat avec Hitachi Automotive Systems nous permettrait de proposer aux constructeurs automobiles des solutions innovantes pour la conduite autonome. L'offre combinée de Faurecia et Clarion en matière de produits et de technologies, ainsi que la complémentarité de nos présences géographiques et de nos portefeuilles clients, génèreraient une importante création de valeur pour toutes les parties prenantes. »

Brice Koch, Président et Directeur Général d'Hitachi Automotive Systems Ltd, a ajouté : « Nous sommes convaincus que Clarion continuera à développer son activité avec succès au sein de Faurecia. Hitachi Automotive Systems se focalisera sur la croissance de ses activités liées à la conduite autonome, au cœur de notre stratégie. C'est dans cette perspective que s'inscrit notre partenariat avec Faurecia. »

Pour l'exercice fiscal clos fin mars 2018, Clarion, dont le siège social est basé à Saitama (près de Tokyo) au Japon, a réalisé un chiffre d'affaires de 183 milliards de yens (1,4 milliard d'euros). Présent dans 16 pays, Clarion emploie 7 500 personnes et dispose de 7 sites de production (dont 6 dans des pays à bas coûts). L'entreprise a engagé une transformation majeure de son portefeuille produits, passant des systèmes traditionnels audio/infotainment aux marchés en forte croissance des systèmes avancés d'aide à la conduite et d'Interface Homme Machine, comprenant le monitoring du conducteur et le stationnement autonome.

Faurecia déploie sa stratégie d'intégration systèmes du cockpit en s'appuyant sur ses positions de leader dans les sièges et l'intérieur. L'ambition du Groupe est de devenir la référence en offrant des expériences utilisateur disruptives, grâce à une plateforme de gestion électronique : le « Cockpit Intelligence Platform ».

Dans le cadre de cette stratégie, le Groupe a investi dans la connectivité et l'infotainment avec l'acquisition de Parrot Automotive (expert en solutions Android) et la prise de contrôle de Coagent Electronics en Chine. L'acquisition de Clarion permettrait à Faurecia d'atteindre une taille critique et de devenir un acteur majeur dans l'électronique et l'intégration software du cockpit, avec une forte présence mondiale et une empreinte industrielle compétitive.

Le « Cockpit Intelligence Platform » permettra d'offrir les fonctionnalités suivantes : une sécurité avancée des passagers, une HMI intuitive, l'information et l'assistance au conducteur, l'IVI, une expérience sonore immersive, le confort, le bien-être et la gestion thermique. La création de ces expériences personnalisées nécessitera une connaissance de la situation des occupants ainsi que des informations personnelles et contextuelles. Grâce aux compétences et savoir-faire complémentaires de Clarion, notamment en matière de traitement de l'image, de capteurs et d'informations destinées au conducteur, Faurecia détiendra un positionnement unique pour apporter des solutions innovantes et disruptives.

D'importantes synergies pourront être générées par la combinaison des offres de solutions intelligentes pour le cockpit ainsi que par la complémentarité des clients et des implantations géographiques. Pour Clarion, cet accord permettrait l'expansion de son portefeuille clients, particulièrement en Europe, et l'accélération de sa transformation stratégique. Faurecia bénéficierait des solides relations commerciales de Clarion avec les constructeurs automobiles japonais pour développer une forte présence avec ces clients.

Faurecia envisage de créer une nouvelle Activité (Business Group) au sein de son organisation, laquelle serait basée au Japon. « Faurecia Clarion Electronics Systems » regrouperait l'ensemble des compétences du Groupe dans ce domaine. Ce Business Group emploierait près de 9 200 personnes, plus de 1 650 ingénieurs software et réaliserait un chiffre d'affaires de plus de 2 milliards d'euros d'ici 2022.

Faurecia proposera 2 500 yens par action, soit une prime de 31,2 % par rapport à la moyenne des 20 derniers cours de bourse et de 10,5% par rapport au dernier cours de bourse (25 octobre 2018). Ceci correspond à un prix d'achat total de 141 milliards de yens (environ 1,1 milliard d'euros), soit un multiple de transaction de 5,7 fois l'EBITDA au 31 mars 2018 incluant des synergies estimées à 90 millions d'euros à horizon 2022. Ces synergies se répartiraient à quasi égalité entre les synergies de revenus et de coûts. Le financement relais de cette acquisition est entièrement sécurisé. Le montant de cette

opération est compatible avec les capacités financières et les critères d'acquisition de Faurecia.

A l'issue de cette opération, le chiffre d'affaires de Faurecia devrait atteindre plus de 21 milliards d'euros en 2020, avec une relation du bénéfice net par action.

Cette opération est soumise aux autorisations réglementaires habituelles et aux consultations des représentants du personnel. L'offre publique d'achat sera lancée dès que les autorisations au titre du contrôle des concentrations seront en voie d'être obtenues. Conformément à l'accord signé ce jour, Hitachi s'est engagé à apporter ses actions représentant 63,8 % du capital de Clarion. Clarion a également l'intention de recommander à ses actionnaires d'apporter leurs actions à l'offre lors du lancement de celle-ci. En cas de succès de l'offre publique, Faurecia a l'intention de procéder ultérieurement à une opération de retrait obligatoire. Ce projet a reçu le soutien des conseils d'administration d'Hitachi et de Clarion. La réalisation de l'opération est prévue au premier trimestre 2019.

À propos de Faurecia

Fondé en 1997, Faurecia est devenu en 20 ans un acteur majeur de l'industrie automobile. Avec 290 sites dont 30 centres de R&D, 109.000 collaborateurs répartis dans 35 pays, Faurecia est un leader mondial dans ses trois domaines d'activité : sièges d'automobiles, systèmes d'intérieurs et mobilité propre. Son offre technologique forte fournit aux constructeurs automobiles des solutions pour la vie intuitive à bord (Smart Life on Board) et la mobilité durable (Sustainable Mobility). En 2017, le Groupe a réalisé 17,0 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Faurecia est coté sur le marché Euronext de Paris et fait partie de l'indice CAC Next20. Pour en savoir plus : www.faurecia.com

AVERTISSEMENT

Informations complémentaires

L'offre publique d'achat à laquelle ce communiqué fait référence n'a pas encore débuté. Le présent communiqué et les informations qui y figurent ne constituent en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de l'acquisition ou de la vente d'actions de Clarion. Conformément à la réglementation japonaise en matière d'offres publiques d'achat, lorsque l'offre publique d'achat débutera, l'initiateur de l'offre rendra public un «Tender Offer Statement» et Clarion rendra publique une déclaration en réponse. Les actionnaires de Clarion et, plus généralement, les investisseurs sont priés de lire attentivement les documents relatifs à l'offre publique d'achat, y compris la déclaration en réponse de Clarion, ainsi que toutes modifications qui pourront y être apportées, car ils contiendront des informations importantes dont les actionnaires de Clarion et, plus généralement, les investisseurs devront prendre connaissance avant de prendre une décision relative à l'apport de leurs actions à l'offre. L'ensemble des documents relatifs à l'offre publique d'achat seront mis à la disposition des actionnaires de Clarion gratuitement. Les versions en langue anglaise des documents relatifs à l'offre publique d'achat seront disponibles gratuitement sur le site web <http://www.faurecia.com/en/newsroom>.

Informations importantes à l'attention des actionnaires de Clarion résidant aux Etats-Unis

L'initiateur de l'offre publique d'achat envisagée est une société de droit français faisant partie du groupe Faurecia. La société objet de l'offre publique d'achat, Clarion, est une société de droit japonais. Les informations rendues publiques en lien avec l'offre publique d'achat sont donc soumises aux dispositions du droit japonais en matière de communication financière, lesquelles sont différentes de celles applicables en droit américain. L'information financière présentée dans les documents relatifs à l'offre publique d'achat a été préparée en conformité avec les normes comptables japonaises et ne peut être comparée à l'information financière préparée selon les normes comptables américaines.

Il pourra être difficile de faire valoir vos droits ou toute réclamation aux termes des lois fédérales américaines en matière de valeurs mobilières en lien avec l'offre publique d'achat puisque les sociétés concernées ont leur siège social, respectivement, en France et au Japon. Toute poursuite contre les sociétés concernées ou leurs dirigeants devant une juridiction française ou japonaise pour violation des lois fédérales américaines en matière de valeurs mobilières, ainsi que toute action destinée à faire exécuter le jugement d'une juridiction américaine à l'encontre des sociétés concernées ou de leurs dirigeants, pourrait s'avérer difficile à mettre en œuvre.

En vertu de certaines dérogations à la réglementation américaine en matière d'offres publiques d'achat, l'initiateur de l'offre ou les membres de son groupe peuvent acquérir des actions de la société objet de l'offre hors des États-Unis autrement que dans le cadre de la procédure d'offre publique d'achat, en ce compris par des achats sur le marché ou dans le cadre d'opérations de gré à gré, à tout moment pendant la durée de l'offre publique d'achat.